



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statistiques

Question écrite n° 70183

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur l'évolution du nombre de bourses scolaires et les montants accordés, depuis l'an 2000, aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements scolaires au Japon permettant l'accès aux bourses. En effet le nombre de bourses permet d'évaluer l'évolution du nombre de Français en situation difficile dans le pays concerné, l'aide à la scolarité étant attribuée sous conditions de ressources.

Texte de la réponse

Les effectifs des élèves peuvent être connus de manière fiable depuis 2002/2003, année de la mise en place du système d'information MAGE à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Entre l'année 2002/2003 et l'année 2012/2013, le nombre d'élèves français au Japon bénéficiaires d'une bourse scolaire AEFE est passé de 53 à 196 (pour un montant de 271 691 euros en 2002/2003 à 1 520 882 euros en 2013/2014). Cette augmentation du nombre de boursiers est régulière : 56 en 2003/2004, 73 en 2004/2005, 88 en 2005/2006 et 2006/2007, 115 en 2007/2008, 132 en 2008/2009, 150 en 2009/2010, 166 en 2010/2011, 156 en 2011/2012 et 180 en 2012/2013. Cette évolution est à mettre en regard de l'augmentation du nombre d'enfants français scolarisés dans les établissements AEFE du Japon. Le pourcentage d'élèves français ayant disposé d'une bourse au Japon est ainsi passé de 8,7 % en 2002/2003 à 24,5 % en 2013/2014, avec l'évolution suivante : 8,7 % en 2003/2004, 10,6 % en 2004/2005, 11,5 % en 2005/2006, 10,5 % en 2006/2007, 13 % en 2007/2008, 14,5 % en 2008/2009, 17,7 % en 2009/2010, 19 % en 2010/2011, 23,1 % en 2011/2012, 25,8 % en 2012/2013. Le pourcentage d'élèves français boursiers au Japon est supérieur au pourcentage enregistré en moyenne mondiale. Il convient également de noter que sur cette même période, le nombre de Français immatriculés au Consulat a augmenté, ainsi que les effectifs des élèves. Les frais de scolarité ont aussi évolué en vue de la construction d'un nouvel établissement il y a quelques années.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70183

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9987

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1108